



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°798) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «PARENTS
DU CHŒUR DE SCENE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-292
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa présidente, Madame Charlotte GONTRAN, domiciliée 20 rue St Romain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions, dans la salle du Pôle Documentaire, le samedi 11 juin 2022 de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa présidente, Madame Charlotte GONTRAN, domiciliée 20 rue St Romain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 84 € TTC (quatre-vingt-quatre euros), afin d'organiser des répétitions, dans la salle du Pôle Documentaire, le samedi 11 juin 2022 de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9767H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
